



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	29.01.2020	CL/CK
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	31.03.2021	CL/MAU
Présentation à la Commission Aménagement et Transports	La Commission	08.06.2021	CL/MAU
Présentation à la Commission Finances, Administration et Economie	La Commission	17.06.2021	JT/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	21.06.2021	RAPPORTEUR

### CREDIT DE CHF 970'000.- TTC

RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ACCES AU QUAI 1 CFF,  
D'UNE RAMPE POUR LES PMR ET D'UNE VELOSTATION



### Table des matières

1. INTRODUCTION .....	2
2. EXPOSÉ DES MOTIFS .....	2
3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX .....	3
4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	5
5. CREDIT DE CONSTRUCTION .....	5
6. PLANNING .....	6
7. CONCLUSION .....	6

---

## 1. Introduction

En été 2016, les CFF ont pris contact avec le SUAT de la Ville de Versoix pour l'informer des travaux prévus ces prochaines années. La gare de Versoix va en effet faire l'objet de travaux de mise en conformité des accès aux quais et aux trains pour les personnes à mobilité réduite (LHand). Cette mise en conformité prévoit notamment un agrandissement du quai 1 de la gare de Versoix côté Genève. Ces travaux sont prévus pour l'été 2021.

En bout du quai, entre ce dernier et la rue des Moulins, 3 parcelles sises en zone de développement 3 et propriétés de l'Etat de Genève sont vierges de toute construction, à l'exception d'un parking provisoire.

Le SUT a proposé de profiter du projet prévu par les CFF pour créer, sur ces parcelles, un nouvel accès au quai 1 et une vélostation fermée et sécurisée. L'emplacement est idéal en termes de mobilité, et favoriserait les principes de valorisation de la mobilité douce inscrite dans le plan directeur communal de 2007, ainsi que dans le plan directeur cantonal 2030 (fiche B05), approuvé par le Conseil fédéral en janvier 2021.

Le 19 juin 2017, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 48'850.- destiné à l'étude de la réalisation d'un nouvel accès au quai 1 et d'une vélostation sécurisée en gare de Versoix.

Le 9 octobre 2017, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 118'900.- pour l'acquisition des trois parcelles concernées.

Aujourd'hui, l'étude de projet de la vélostation et le devis général sont terminés. L'approbation des plans (demande d'autorisation de construire au niveau fédéral) a été obtenue via les CFF. La réalisation devrait se faire en coordination avec les travaux CFF prévus en gare de Versoix, soit à l'automne 2021. Les travaux CFF démarreront en avril-mai 2021 (travaux préparatoires) pour s'achever fin août.

Dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève (PA2), la mesure 12-21 est destinée à la construction de stationnement vélo à la gare de Versoix et à la gare de Pont-Céard. Pour profiter de ce subventionnement cantonal estimé à CHF 290'000.-, il est nécessaire que la Commune vote une garantie de crédit avant la dépose de la demande de subventionnement auprès de l'Etat.

Le Conseil Administratif propose donc la votation du crédit de construction d'un montant de CHF 970'000.- TTC, afin de pouvoir déposer la demande de subventionnement auprès de l'Etat de Genève au printemps 2020.

## 2. Exposé des motifs

La construction d'une vélostation a été envisagée dans le cadre du projet de Versoix-Centre-Ville, puis du côté de l'avenue Lachenal, sans concrétisation. Or, l'office cantonal des transports préconise la construction de plusieurs centaines de places de stationnement vélo aux abords de la gare de Versoix.

Par ailleurs, la mise en zone de modération de trafic 30 km/h a été réalisée pour l'ensemble des rues bordant la gare, et un projet de passerelle suspendue destinée à la mobilité douce est à l'étude dans le cadre du projet d'agglomération 2, passerelle au-dessus de la Versoix, reliant le chemin du Nant-de-Crève-Cœur et le quartier de la gare.

---

Le renforcement de la cadence des trains, au quart d'heure depuis 2018, est un élément déterminant quant à la nécessité d'augmenter le stationnement vélo en gare de Versoix. La mise en service du Léman Express contribue à l'augmentation de la fréquentation de la gare de Versoix et à la valorisation du transport multi-modal.

La construction de la vélostation et d'un nouvel accès au quai s'inscrit donc parfaitement dans le cadre des enjeux majeurs de la ville de Versoix : la promotion de la mobilité douce et de la complémentarité des transports.

Après le vote du crédit par le Conseil municipal en 2017, l'étude de projet et le devis général ont été réalisés par les CFF en collaboration avec le Service d'urbanisme de la Ville de Versoix. Le projet a été intégré au dossier de demande d'approbation des plans (PAP) des CFF pour la mise aux normes des gares de Versoix et Pont-Céard. La demande PAP a été déposée auprès de l'Office fédéral des transports en juillet 2019, et la mise à l'enquête publique a débuté en novembre 2019. La décision d'autorisation des plans (DAP) a été obtenue et les travaux CFF planifiés pour cet été.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif considère que la création d'un nouvel accès au quai 1 et d'une vélostation sécurisée permettra d'accompagner favorablement l'ensemble de ces évolutions.

### **3. Descriptif des travaux**

Le projet d'accès au quai et de la vélostation s'implante idéalement sur un terrain vierge de construction situé entre le quai et la rue des Moulins.

La différence de niveau existante entre le quai et la rue permet l'installation de la vélostation à mi-hauteur entre les deux. L'accès au quai se fait par une rampe répondant aux normes pour personnes à mobilité réduite, ou par un escalier permettant un accès court. La mise en forme du terrain se fait par des murs de soutènement en béton armé. Le revêtement de sol est en enrobé standard. Les balustrades de type « CFF » sont en acier thermolaqué, à baraudage.

D'une construction simple, la vélostation est composée d'une toiture plate composée d'une structure métallique. Elle est sécurisée par un « tissu » métallique tendu en façades, qui permet un jeu de transparence et donne à la vélostation un caractère particulier.

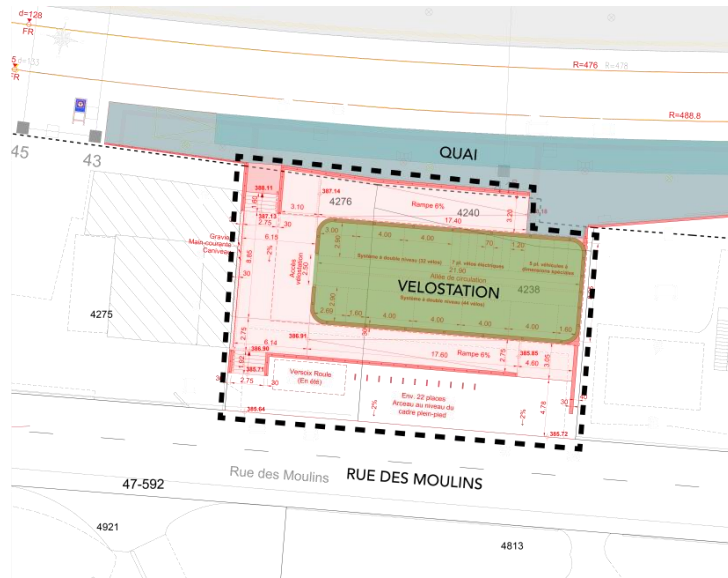
Suite à l'analyse de faisabilité du Service des Bâtiments concernant la mise en place de panneaux en photovoltaïque sur le bâtiment formant la vélostation, il s'avère qu'une telle installation sur cet édifice n'est pas adéquate. En effet, le potentiel de consommation étant très faible, l'investissement en devient alors onéreux, nous obligeant à vendre l'électricité produite aux SIG.

Un tube sera toutefois mis en place dans la rue des Moulins pour se raccorder en temps opportun à la future éventuelle installation photovoltaïque sur le bâtiment du Boléro, permettant par la suite de compléter l'installation par la pose de panneaux sur la vélostation, pour ainsi augmenter l'autoconsommation de notre production d'électricité ainsi produite.

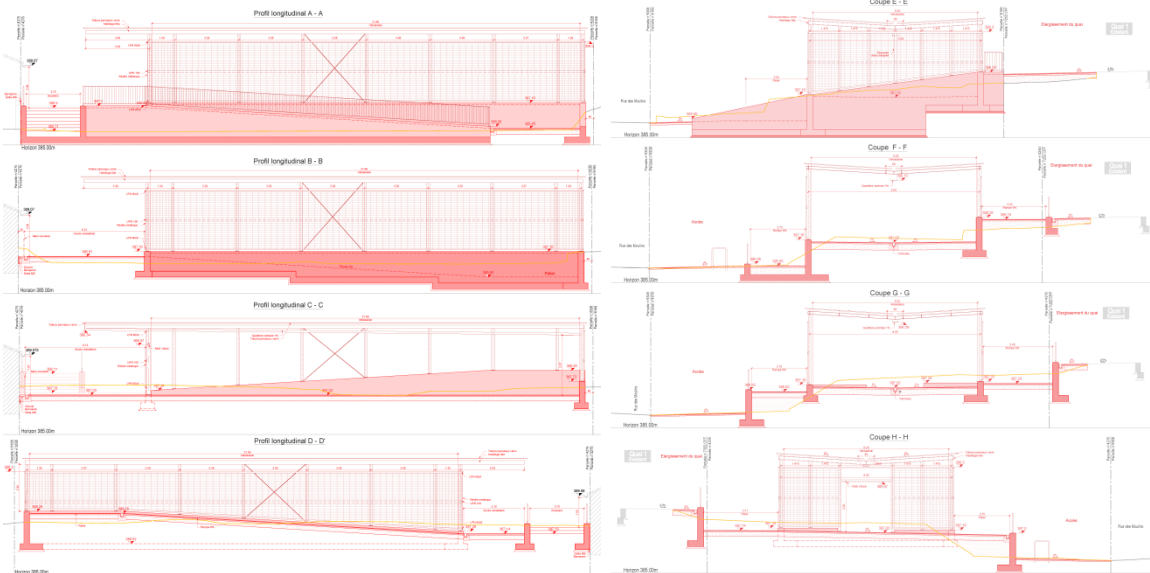
Sont prévues 76 places standards, sur deux niveaux, 7 places pour vélos électriques et 5 places pour vélos à dimensions spéciales, soit 88 places au total ; néanmoins, les modèles récents de vélos électriques pouvant se garer sur les supports « standard », cette répartition est susceptible d'être revue en fonction des besoins. Sous réserve d'approbation du Conseil municipal, son accès se fera par abonnement journalier, au mois ou à l'année, au moyen d'un smartphone : ce système d'accès présente l'avantage d'être relié aux autres vélostations du canton et au système Swisspass.



Situation



Plan vélostation



Coupes et élévations vélostation

---

#### 4. Estimation des frais de fonctionnement

De manière générale, et selon la Fondation des Parkings, qui gère la majorité des vélostations genevoises, les frais d'entretien et de fonctionnement seront compensés par les recettes liées au stationnement.

Estimation des frais d'entretien par le STVE :

- Entretien courant des extérieurs et du sol intérieur  
Entretien hebdomadaire à l'interne estimé à 2h/semaine  
ou  
Entretien externalisé CHF 8'000.- /an  
(~ CHF 150.-/semaine)
- Frais de réparation et interventions diverses  
Réparations, suppressions de tags, curage canalisations CHF 2'000.- /an

Estimation des frais par le service de la gérance :

- Entretien et réparation bâtiment et installations techniques CHF 5'000.- /an

Soit un total estimé à ajouter sur les budgets de fonctionnement : CHF 15'000.- /an

Estimation des recettes annuelles (selon estimation Fondation des Parkings) :

- 180.- /place x 88 pl CHF 15'840.- /an

Dont sont à déduire :

- Mise à disposition du système d'exploitation CHF 2'000.- /an
- Frais de cartes de crédit, 4% CHF 634.- /an
- Prestations (base Fondation des Parkings), 5% CHF 792.- /an

Soit un total estimé des recettes CHF 12'414.-/an

#### 5. Crédit de construction

Le devis général des travaux a été établi par les CFF et complété par le service de l'urbanisme. Il comprend les postes suivants :

Génie civil et béton armé y compris installations de chantier	CHF 260'000.-
Construction métallique y compris tissu métallique, toiture en plaques alvéolées, porte, balustrade	CHF 370'000.-
Equipement « vélo » et caméra de surveillance	CHF 80'000.-
Marquage et signalétique	CHF 10'000.-
Electricité (raccordement, luminaires) + eau (raccord, robinet)	CHF 60'000.-
Honoraires (coordination, ingénieur civil et débours, géomètre, cadastration)	CHF 140'000.-
Divers et imprévus	CHF 50'000.-

**Total coût de l'ouvrage TTC** CHF **970'000.-**

**Participation CFF FIAF (CHF 1'000.- par place de parc)  
selon convention signée** CHF **-88'000.-**

**Subventionnement cantonal PA2, montant prévisible** CHF **-290'000.-**

**TOTAL :** CHF **592'000.-.**

---

Selon les modalités des projets d'agglomération du Grand Genève, le financement doit impérativement être garanti dans sa totalité par la commune. **Le montant soumis au vote est donc de CHF TTC 970'000.-.**

## 6. Planning

Autorisation de construire via procédure fédérale	Février 2020
Appel d'offres et désignation d'un mandataire pour direction de travaux	Printemps 2021
Développement de projet d'exécution, appels d'offres et adjudication des travaux	Printemps 2021 - été 2021
Vote Conseil municipal	Juin 2021
Dépose de la demande de subvention auprès de l'Etat de Genève, dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève 2 dès vote CM	Février 2020
Chantier	Octobre 2021 - janvier 2022
Mise en service	Janvier 2022
Décompte et finalisation	Mars 2022

## 7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de construction de CHF 970'000.- TTC.